

Sud Mutualité

Nouvelle architecture fédérale

Péril en la demeure ?

Quand les directeurs s'improvisent architectes, on peut craindre le pire. Après des années d'atermoiements, la direction vient de lever timidement le voile sur ses projets concernant l'avenir de la Fédération. Elle propose une « nouvelle architecture », afin de tenir compte du nouveau Code de la Mutualité. Du moins, tel est l'intitulé de la note d'orientation qu'elle vient de présenter au CE au cours de deux réunions. A la lecture de cette note, il nous semble que le Code sert plutôt de prétexte. Car, dans les faits, la « nouvelle architecture » vise surtout à adapter la FNMF au contexte de plus en plus concurrentiel dans lequel elle s'inscrit. Et les plans qui sont proposés tiennent plus de l'entreprise de démolition que de travaux de consolidation. Dans un souci « apparent » d'information, la direction a distribué aux salariés un résumé de sa note, sous la forme d'un Agora (n°4, 22 mai 2001). Nous précisons « apparent », car ledit résumé, pour le moins abstrait voire incompréhensible, a fait l'impasse sur les éléments les plus intéressants de la note d'orientation. De là à y voir une manipulation...

Externalisation ?

Selon l'Agora, la nouvelle architecture aurait uniquement pour but de distinguer au sein de la FNMF « les fonctions communes à toutes les mutuelles, des fonctions conçues pour n'être choisies que par une partie d'entre elles ». Il s'agirait donc de départager les services qui œuvrent pour l'ensemble du mouvement et ceux qui ne s'adressent qu'à une partie de celui-ci. C'est tout. Dans les faits, le projet de la direction va beaucoup plus loin. Pour les services dont les missions ne concernent qu'une partie des mutuelles, la note précise que la FNMF va créer des « structures autonomes économiquement, distinctes juridiquement d'elle-même, ayant en tant que de besoin des accords de partenariat

avec elle ». Des structures opérationnelles à part entière qui seront placées sous la « responsabilité partagée » des utilisateurs (les groupements intéressés) et des responsables fédéraux. Elles ne seront donc pas gérées directement par la Fédération. Trois pôles sont d'ores et déjà identifiés : la Prévoyance et la réassurance, les technologies de l'information et l'informatisation de la santé. A terme, ce sont donc tous les salariés de la DGA Prévoyance, ceux de la DGA Réassurance et une partie de ceux de la DSI voire de la DGA Santé qui risquent de quitter la Fédération. Rien que ça !

Dans la note d'orientation, le SPL n'a pas non plus été oublié. Il a même eu droit à une mention spéciale. La direction précise que, pour le SPL, devra être trouvé, « sous une forme restant à définir, un lieu approprié à son développement au service de l'ensemble du mouvement ». Dans l'Agora, il était question de « développement de l'activité du SPL pour l'ensemble du mouvement ». Ce n'est pas vraiment la même chose. Depuis six mois, le SPL fait l'objet de toutes les attentions : nomination d'un nouveau directeur, réorganisation, réduction d'effectifs, investissement dans le matériel, etc. Et là, tout d'un coup, il est question d'un « lieu approprié ». Le SPL dispose déjà d'un lieu, à Pitard, au sein de la FNMF. Où veut-on l'envoyer ? A la FMP ? Concernant la forme exacte des futures structures opérationnelles, la direction est restée muette. Elle n'en dira pas plus avant la rentrée. Son argument : rien n'est encore décidé, seule l'assemblée générale de la FNMF du 30 juin permettra de statuer. On sait très bien que les débats de l'AG ne porteront pas sur ces détails. Et il nous semble inquiétant, pour ne pas dire révoltant, que la direction refuse de nous dire quelles sont ses hypothèses de travail. Mais nous avons de gros soupçons. La création de GIE (groupements d'intérêts économiques) est en vogue dans le milieu mutualiste. A titre

d'exemple, la MGEN vient juste de muter une bonne partie de ses informaticiens vers un GIE informatique (en leur ôtant au passage leurs garanties collectives). Et d'après nos camarades de Sud MGEN, la MGEN prévoit déjà un GIE Santé, une GIE plates-formes téléphoniques, etc. De quoi donner des idées à la Fédération.

Par pertes et profits

De la démolition de la Fédération à la casse sociale, le pas est vite franchi. Quelles seront les garanties collectives proposées aux salariés amenés à quitter la Fédération. Auront-ils la même convention collective ? Les mêmes emplois ? Un emploi ? « Je ne peux pas vous en dire plus », nous a répondu le Directeur général. Suite à nos demandes de garanties sur le maintien de l'emploi, il nous a renvoyé à l'article L. 122-12 du Code du travail. Celui-ci précise qu'en cas de modification du statut juridique de l'employeur, les contrats de travail sont maintenus en l'état. Dont acte. Mais tous les contrats seront-ils maintenus ? Là, pas de réponse. Et le danger est là. Une fois sortis de la Fédération, l'avenir de ces salariés ne la concernera plus directement. Des menaces pèsent déjà sur les caisses autonomes de la

Fédération. Quelle sera la viabilité à long terme des structures créées ? Pour la direction, c'est la mise en œuvre de la « préférence mutualiste » qui assurera le devenir de ces structures. « A vot'bon cœur, m'sieurs-dames ! ». Nous ne pouvons miser sur une garantie aussi fragile. Nous finissons par nous demander si la direction n'essaie pas de se débarrasser du problème, en laissant à d'autres le soin de gérer la casse.

Quant aux salariés qui resteront à la Fédération, ils ne devraient pas être logés à meilleure enseigne. Dans la note d'orientation, la direction précise que le montant de la cotisation fédérale ne devra pas augmenter, voire devra diminuer, entre 2002 et 2005. Cela suffira-t-il à maintenir les emplois existants ? Et si oui, avec quelle évolution des salaires et des carrières ?

Après quatre ans de tergiversations, de faux-fuyants, la direction semble désormais pressée de passer aux actes. Elle compte boucler ce chantier d'ici janvier 2002. Nous avons donc six mois pour réagir. A Sud Mutualité, nous ferons tout pour éviter d'être mis devant le fait accompli. Mais c'est de nous tous qu'il s'agit. Et sans une riposte collective de l'ensemble des salariés, la direction fera passer ses priorités avant les nôtres.

Quand la Fédération sait se montrer généreuse

11 millions de francs ! C'est ce que la FNMF vient de donner à la nouvelle Mutuelle des étudiants, la LMDE. Quand on compare cette somme aux 3,4 millions qu'elle a chichement concédés pour nos salaires, on ne peut que s'indigner. Surtout que cette prise de participation au gouffre financier de la LMDE a été décidée en toute opacité. Le Comité d'entreprise n'a pas été consulté. Pourtant, il s'agit d'une dotation au capital et non pas d'un prêt, et cette opération aurait dû faire l'objet d'une consultation du CE. Une fois encore, notre employeur oublie qu'il y a un Code du travail, et que celui-ci s'applique aussi à la Fédération. D'autant que nous aurions eu des choses à dire sur cette mesure. La LMDE, depuis sa création, n'a cessé de

cumuler les déficits. Mais ses fonds baptismaux repose sur la volonté de notre « cher » président d'en finir avec la Mnef. Raison d'Etat. Et peu importe ce que cela coûtera à la FNMF.

Quant aux anciens salariés de la Mnef, cela leur a coûté cher. La LMDE a en effet refusé de financer le plan social les concernant. Elle a repris le gâteau et laissé les salariés sur le carreau. Et on appelle ça de l'économie sociale ? Mais ce n'est pas fini. La FNMF s'est engagée à trouver 25 millions de plus pour la LMDE, à condition qu'elle réduise ses frais de fonctionnement. Ce qui veut dire : réduction d'emplois. Maintenant on comprend mieux pourquoi la direction n'a pas souhaité nous consulter sur cette opération...

Solidaires, unitaires, démocratiques

Bulletin d'adhésion

Sud
Mutualité

Melle, Mme, M. :

Prénom :

Adresse personnelle :

Fait le

Signature

Sud Mutualité - Siège social : 54 rue Saint-Blaise - 75020 Paris